



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ALLIER

Préfecture
Direction des relations avec les collectivités territoriales
Bureau du Conseil et du Contrôle Budgétaire
Dotations de l'Etat, Intercommunalité

Moulins, le 13 mai 2013

Affaire suivie par : Nadia ETTAHI
Téléphone : 04 70 48 33 70
Télécopie : 04 70 48 31 16
nadia.ettahfi@allier.gouv.fr

Le préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les maires du département

(Madame et Monsieur les sous-préfets de Vichy
et de Montluçon en communication)

Circ. n° : 38 /2013

Mots Clé : Notification DGF
forfaitaire aux communes- Année 2013

Thématique : Dotations de l'Etat

Objet : Dotation globale de fonctionnement 2013-Communes

Pièce jointe : une fiche individuelle.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, une fiche individuelle établie par la Direction générale des collectivités locales, vous notifiant la dotation globale de fonctionnement forfaitaire qui revient à votre collectivité pour l'année 2013.

Le préfet,
Pour le préfet,
Le secrétaire général(PI),
Le sous-préfet de Montluçon ,


Thierry BARON

Conformément à l'article R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à partir de sa notification. Toutefois, un recours gracieux a pour effet de suspendre ce délai.